

Rendre les environnements favorables à l'allaitement dans les milieux d'enseignement, de travail ou autres afin de faciliter la poursuite de l'allaitement durant les études et le travail

GUIDE DE DÉPÔT DE PROJET



En partenariat :



Cet appel à projets est financé par la Politique gouvernementale de prévention en santé du Gouvernement du Québec.

PERSONNE-RESSOURCE

Marie-Michèle Patry Gobeil
Coordonnatrice de projets |
Conciliation allaitement-travail-études
mariemichele@mouvementallaitement.org
1-866-529-2221 poste 106



Table des matières

Synthèse de l'appel à projets 2025-2026.....	4
Mise en contexte	5
Figure 1 : Facteurs associés à l'amorce et à la poursuite de l'allaitement	6
Quelle population doit être ciblée par le projet présenté ?	7
Qui peut être financé ?	7
Quels sont les critères requis pour qu'un projet soit financé ?	8
Quels sont les critères fortement recommandés pour qu'un projet soit financé ?	8
Exemples de projets pouvant être financés	8
Quelles sont les balises financières et les frais admissibles ?.....	9
Quel est l'échéancier à respecter ?.....	9
Processus pour le dépôt d'un projet.....	9
Liste de ressources.....	10

Synthèse de l'appel à projets 2025-2026

Le [Mouvement allaitement du Québec \(MAQ\)](#), avec l'appui financier de la [Politique gouvernementale de prévention en santé \(PGPS\)](#) du Gouvernement du Québec, lance un troisième appel à projets. Ces projets visent à soutenir le développement et la consolidation d'environnements favorables à l'allaitement dans les milieux d'enseignement offrant des programmes d'études et de la formation aux adultes et dans les milieux de travail pour toute personne les fréquentant. Il est reconnu que les environnements favorables à l'allaitement ont un impact sur l'initiation et la poursuite de l'allaitement. Cet appel à projet s'adresse à la fois aux milieux d'enseignement, aux milieux de travail et aux milieux communautaires, mais en cas de fort volume de projets, ceux s'adressant à une clientèle en formation, y compris en dehors des milieux d'enseignement, seront priorisés.

	Objectif	L'objectif des projets soumis doit être de faciliter le geste d'allaiter pour toute personne fréquentant un milieu d'enseignement ou de travail, en tant qu'étudiante, employée ou autre.
	Période pour soumettre un projet	13 janvier 2025 au 30 avril 2025
	Population visée	Toute personne fréquentant un milieu d'enseignement ou de travail, en tant qu'étudiante, employée ou autre.
	Portée	L'appel à projets est limité au Québec.
	Échéance des projets	Les projets retenus devront se terminer au plus tard le 30 juin 2026.
	Critères de priorisation des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet comprend un volet de sensibilisation aux environnements favorables à l'allaitement • Le projet s'adresse en priorité à une clientèle en formation, y compris en dehors des milieux d'enseignement • Le projet assure une mise en place durable (pérennité) des mesures apportées • Le projet permet de faire un suivi de la mise en œuvre.

Mise en contexte

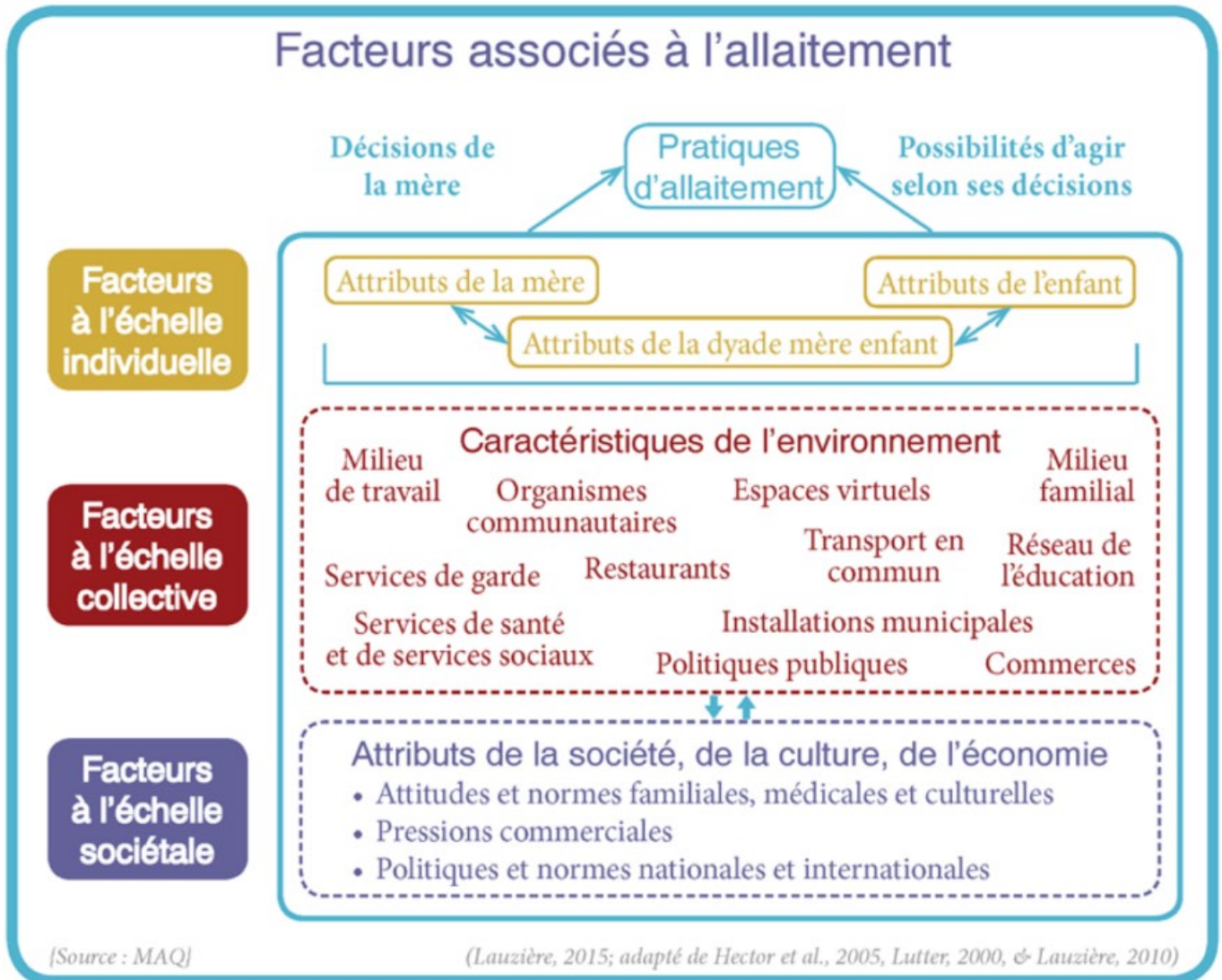
Un environnement d'études ou de travail favorable à l'allaitement englobe toutes les mesures permettant aux femmes de faire leurs études ou de travailler après avoir eu un enfant, tout en poursuivant l'allaitement. Un environnement favorable à l'allaitement ne se limite pas nécessairement à l'aménagement d'un local d'allaitement, car même si pratique, les salles d'allaitement ne sont pas nécessaires à la poursuite de l'allaitement. Cela peut inclure également des politiques, des horaires flexibles, des espaces adaptés et des soutiens appropriés pour les étudiantes, employées ou autres personnes concernées. Rendre les environnements favorables à l'allaitement, c'est rendre le geste d'allaiter plus facile partout et en tout temps tout en assurant un soutien adéquat et à tous les niveaux aux femmes et aux personnes qui veulent allaiter.

Les interventions pour rendre les environnements favorables à l'allaitement touchent les facteurs à l'échelle collective et sociétale (voir figure 1). Elles ne visent en aucun cas les individus eux-mêmes (facteurs à l'échelle individuelle).

La présence d'environnements favorables à l'allaitement exerce une influence positive sur la décision d'allaiter et en facilite la poursuite. Bref, il s'agit de soutenir les femmes et les personnes qui allaitent par des moyens concrets. Les environnements favorables à l'allaitement sont favorables à toutes les familles avec un tout petit, en particulier car ils favorisent la proximité parents-enfants.



Figure 1 : Facteurs associés à l'amorce et à la poursuite de l'allaitement



Quelle population doit être ciblée par le projet présenté ?

Toute personne fréquentant un milieu d'enseignement ou de travail, en tant qu'étudiante, employée ou autre. Cet appel à projet s'adresse à la fois aux milieux d'enseignement, aux milieux de travail et aux milieux communautaires.

Qui peut être financé ?

- Une organisation (ex. : un organisme communautaire, une ressource communautaire en allaitement¹, un établissement d'enseignement, un service de garde éducatif situé dans ou à proximité d'un établissement d'enseignement, etc.) ;
- Un regroupement d'étudiant(e)s. Toute demande de financement pour un projet qui sera réalisé dans un établissement d'enseignement doit être accompagnée d'une lettre d'appui de ce dernier. ;

L'organisation ou le regroupement doit toutefois, s'il n'a pas d'existence légale, être parrainé par l'établissement d'enseignement ou par un organisme à but non lucratif admissible au présent financement. L'établissement ou l'organisme « parrain » agira notamment à titre de fiduciaire. Une lettre d'appui de l'organisme fiduciaire doit être rédigée en soutien au projet.

Exclusions :

- Un établissement du réseau de la santé et des services sociaux ;
- Une organisation à but lucratif, à l'exception des garderies privées subventionnées ou non et des écoles privées

¹ Une ressource communautaire en allaitement (RCA) offre au moins un service gratuit en allaitement et respecte les critères suivants : être une organisation à but non lucratif, incorporée ou non ; être enraciné dans la communauté ; faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches axées sur les environnements favorables à l'allaitement ; être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations ; entretenir une vie associative et démocratique ; être dirigé indépendamment du réseau public par un groupe de bénévoles.

Quels sont les critères requis pour qu'un projet soit financé ?

- Le projet a été déposé avant le 30 avril 2025
- Le projet facilite la conciliation allaitement-études ou allaitement-travail.
- L'échéancier du projet est réaliste.
- Le projet s'adresse aux populations visées par l'appel (les parents qui fréquentent un milieu d'enseignement ou sont actifs sur le marché du travail, ainsi que leur(s) enfant(s)).
- La portée du projet est dans les limites du territoire québécois.
- Le projet répond à des préoccupations ou besoins identifiés par le milieu ou nommés par la population cible.

Quels sont les critères fortement recommandés pour qu'un projet soit financé ?

Toute demande de financement pour un projet qui sera réalisé dans un établissement d'enseignement doit être accompagnée d'une lettre d'appui de ce dernier.

- Le projet est issu d'une collaboration avec une ou des ressources communautaires en allaitement ou le projet reçoit le soutien significatif d'une personne-ressource ayant une expertise en allaitement.
- Le projet comprend un volet de sensibilisation aux environnements favorables à l'allaitement.
- Le projet peut être transférable dans un milieu similaire.
- Le projet assure une mise en place durable (pérennité) des mesures apportées.
- Le projet permet de faire un suivi de mise en œuvre.
- Les responsables du projet s'engagent à rendre les outils développés dans le cadre du projet disponibles et autorisent leur diffusion par le MAQ.
- Le projet valorise la participation citoyenne.

Exemples de projets pouvant être financés

- Activités ou actions de valorisation d'une politique visant à soutenir l'allaitement ou d'une politique relative aux parents étudiants existante et qui comprend des clauses pour l'allaitement ;
- Activité de sensibilisation au droit à l'allaitement dans l'espace public ;
- Affichage et aménagements pour faciliter l'allaitement dans des lieux publics ;
- Aménagement d'une salle d'allaitement ou d'un espace mis à la disposition des parents, accompagné d'activités de sensibilisation aux environnements favorables à l'allaitement ;
- Création d'une politique au sujet de l'allaitement (p. ex. accommodement lors des cours ou examens) ou intégrant le soutien à l'allaitement dans le milieu concerné ;
- Création d'outils visant la sensibilisation à l'allaitement dans le milieu d'enseignement ;
- Rendre disponible un tire-lait de grade hospitalier pour l'expression du lait dans le milieu d'enseignement ;
- Permettre l'entreposage du lait maternel exprimé dans un lieu sécuritaire réfrigéré ;

Guide de dépôt de projet

Rendre les environnements favorables à l'allaitement dans les milieux d'enseignement, de travail ou autres afin de faciliter la poursuite de l'allaitement durant les études et le travail

- Organisation de services de garde de dépannage pendant les cours pour permettre à la personne étudiante d'allaiter au besoin pendant son cours, à la demande du bébé (p. ex. partenariat avec un organisme bénévole, liste d'étudiant(e)s volontaires, etc.) ;
- Toutes autres activités pertinentes.

Quelles sont les balises financières et les frais admissibles ?

Le financement accordé peut aller jusqu'à 10 000 \$. Les projets dont le budget excéderait 10 000 \$ pourraient être soumis pour discussion au comité de sélection. Les responsables seront alors contactés afin de fournir des précisions supplémentaires, notamment sur la viabilité du projet s'il était financé qu'en partie. Le financement total pourrait être possible selon le volume de projets déposés.

- Le financement sera envoyé aux organisations sélectionnées avant le 30 juin 2025 ;
- Les sommes allouées peuvent être utilisées pour le paiement des ressources humaines requises et pour les frais pour la réalisation et diffusion des activités prévues au projet (ex. : matériel, locaux, frais de déplacement, etc.) ;
- La rémunération et les autres dépenses qui ne sont pas liées directement à la réalisation du projet ne sont pas admissibles, de même que les frais relatifs au fonctionnement courant de l'organisation ;
- Des frais administratifs peuvent être inclus pour un maximum de 10% du montant demandé ;

Les contributions financières de l'organisation ou d'autres partenaires sont précisées, le cas échéant.

Quel est l'échéancier à respecter ?

- La période de dépôt de projet est du 13 janvier 2025 au 30 avril 2025, inclusivement ;
- La décision sera communiquée aux organisations le 10 juin. Le cas échéant, le financement sera déposé par virement bancaire au plus tard le 15 juillet 2025 ;
- Le projet doit être réalisé au plus tard le 30 juin 2026 ;
- Une reddition de comptes doit être soumise au plus tard 30 jours après la date de fin du projet.

Processus pour le dépôt d'un projet

- Remplissez le formulaire de dépôt de projet, lequel inclut le budget prévisionnel. Merci d'inclure les informations bancaires pour le versement des fonds, le cas échéant ;
- Faites parvenir le formulaire dûment complété au projet@mouvementallaitement.org entre le 13 janvier et le 30 avril 2025 inclusivement ;
- S'il y a lieu, joignez la lettre d'appui de l'organisation fiduciaire ou de l'établissement d'enseignement.



Liste de ressources

Pour connaître les ressources communautaires en allaitement de votre région ou de votre localité, consultez la liste des ressources communautaires d'entraide en allaitement sur le site du [Mouvement allaitement du Québec](#).

Liste des ressources en allaitement disponibles au sein des directions régionales de santé publique

Région	Établissement de santé	Nom de la personne ressource	Courriel
Bas-Saint-Laurent	CISSS du Bas-Saint-Laurent	Jessica Santerre	jessica.santerre.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca
Saguenay-Lac-Saint-Jean	CISSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Johane Simard	johane.simard@ssss.gouv.qc.ca
Capitale-Nationale	CIUSSS de la Capitale-Nationale	Manon Méthot	manon.methot.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca
Mauricie-Centre-du-Québec	CIUSSS Mauricie-Centre-du-Québec	Jade Pelletier	jade_pelletier@ssss.gouv.qc.ca
Estrie	CIUSSS de l'Estrie-CHUS	Michelle Morin	emilie.lgarant.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca
Montréal	CIUSSS du Centre-Sud de l'île de Montréal	Ghislaine Reid	ghislaine.reid.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca
Outaouais	CISSS de l'Outaouais	Kim Harris	KimHarris@ssss.gouv.qc.ca
Abitibi-Témiscamingue	CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	Josée Larivière	Josee_lariviere@ssss.gouv.qc.ca
Côte-Nord	CISSS de la Côte-Nord	Johanne Sirois	johanne.sirois.09ciiss@ssss.gouv.qc.ca
Nord du Québec	CRSSS de la Baie-James	Louise Catherine De Jordy	louise_catherine_de_jordy@ssss.gouv.qc.ca
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	CISSS de la Gaspésie et CISSS des Îles	Annabelle Gilbert-Longchamps	annabelle.gilbert-longchamps.ci/sssgaspesie@ssss.gouv.qc.ca

Région	Établissement de santé	Nom de la personne ressource	Courriel
Chaudière-Appalaches	CISSS de Chaudière-Appalaches	Alexandra Fortier	alexandra.fortier@ssss.gouv.qc.ca
Laval	CISSS de Laval	Marie-Eve Scraire	mescraire.csssl@ssss.gouv.qc.ca
Lanaudière	CISSS de Lanaudière	Mélanie Charpentier	Melanie.Charpentier.cissslan@ssss.gouv.qc.ca
Laurentides	CISSS des Laurentides	Christiane Fauteux	christiane_fauteux@ssss.gouv.qc.ca
Montérégie	CISSS de la Montérégie- Centre	Véronique Ménard	veronique.menard2.cisssmc16@ssss.gouv.qc.ca